

RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES

SLOW

COMMUNE - OPÉRATION -	COÛT DES TRAVAUX HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	SUBVENTION
1) ANGEVILLE Réalisation d'un plateau ralentisseur entre l'école et la mairie avec un passage piéton sur la RD63. APRE/00002476	26 508 €	14 229 € soit : ralentisseur : 12 553 € x 50 % signalisation : 1 676 € x 100 %	<u>7 952 €</u>
Observation : la dépense subventionnable est ramenée à 14 229 € au lieu de 26 508 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).			
2) AUTERIVE Création de 3 ralentisseurs sur les voies communales n° 1-2-3 APRE/00003155	6 446 €	6 446 € x 50 %	<u>3 223 €</u>
3) BESSENS Création de 2 ralentisseurs aux abords de l'école Jules Ferry. APRE/00002590	11 000 €	11 000 € x 30%	<u>3 300 €</u>
4) CASTELMAYRAN Création d'un cheminement doux aux abords de l'école et des différents lotissements. APRE/00003431	134 680 €	107 744 € x 30 %	<u>32 323 €</u>
Observation : la dépense subventionnable est ramenée à 107 744 € au lieu de 134 680 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14).			
5) CAYRAC Aménagements liés à la création de cheminements piétonniers APRE/00003447	493 914 €	173 417 € x 30 %	<u>52 025 €</u>
6) LAUZERTE Aménagement d'une plateforme pour la sécurisation du nouvel arrêt de bus au collège. APRE/00003401	3 364 €	3 364 € x 30%	<u>1 009 €</u>
7) LA VILLE DIEU DU TEMPLE Mise en place d'un cheminement piétonnier pour la sécurisation des piétons le long de la RD 42. APRE/00002837	57 601 €	56 551 € x 30 %	<u>16 965 €</u>
8) MARSAC Mise en place d'un plateau ralentisseur pour protéger les abords de l'école publique sur la route de St Martin (VC n°2). APRE/00003595	3 709 €	3 709 € x 50 %	<u>1 854 €</u>
9) NEGREPELISSE Sécurisation du chemin des Gardios. APRE/00003643	432 817 €	151 877 € x 30 %	<u>45 563 €</u>

RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE (SUITE)

COMMUNE - OPÉRATION -	COÛT DES TRAVAUX HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	SUBVENTION
10) NOHIC Réalisation d'un plateau ralentisseur sur la RD 930 aux abords de l'école. APRE/00003435	8 085 €	8 085 € <u>soit</u> : ralentisseur : 6 065 € x 30 % signalisation : 2 020 € x 100 %	<u>3 839 €</u>
11) ORGUEIL Aménagements de voirie pour la sécurité des biens et des personnes empruntant les transports scolaires. APRE/00002600	4 008 €	4 008 € x 30 %	<u>1 202 €</u>
12) POMPIGNAN Remplacement de 2 feux tricolores sur la RD 820. APRE/00002664	2 100 €	2 100 € x 30 %	<u>630 €</u>
13) SAINT AIGNAN Mise en place de 3 radars pédagogiques sur les RD12, RD26 et RD63. APRE/00003676	5 760 €	5 760 € x 50 %	<u>2 880 €</u>
14) SAINT LOUP Installation d'un radar pédagogique sur la commune. APRE/00003325	1 266 €	1 266 € x 50 %	<u>633 €</u>

COMMUNE - OPÉRATION - CADRE CONTRACTUEL	COÛT DES TRAVAUX HT	MONTANT DES TRAVAUX PRIS EN COMPTE	SUBVENTION
15) CAMPSAS Travaux de sécurité des voies sur la commune. APRE/00003555	386 862 €	195 900 € x 30 %	<u>58 770 €</u>

TOTAL..... 232 168 €

Le Président,

Michel WEILL